



RealityMarket
Protection des fonds bancaires

PROTECTION DES FONDS BANCAIRES

Contrairement aux banques, les sociétés d'investissement comme RealityMarket sont tenues de séparer les fonds et titres des clients de leurs fonds propres. Cela signifie que nous ne sommes pas autorisés à utiliser les fonds et titres des clients pour nos activités commerciales, y compris pour des investissements spéculatifs avec d'autres contreparties (ou à des fins de couverture pour ses propres investissements spéculatifs).

Régulations en vigueur :

RealityMarket possède de strictes exigences de régulation lors du traitement des fonds de ses clients.

RealityMarket est régulé par la SVGFSA (Financial Services Authority St. Vincent and the Grenadines). La SVGFSA possède de strictes exigences de régulation décrites dans le Manuel des Actifs Clients CASS, qui définit en détail les actions que nous pouvons entreprendre et les obligations liées.

Les seuls clients qui disposent d'un traitement différent sont les professionnels (comme des entreprises financières) et contreparties éligibles ayant signé le formulaire de Transfert de Titres, un document légal détaillant la manière spécifique de conservation de leurs fonds et actifs par RealityMarket .

Conservation des fonds :

Aucun des fonds clients ne sont fusionnés avec les fonds propres et les titres de RealityMarket .

Tous les fonds détenus au nom des clients sont placés sur des comptes bancaires ségrégués au sein de banques règlementées. De cette manière, les fonds restent les fonds des clients et ne deviennent en aucun cas ceux de RealityMarket . Ils sont facilement identifiables comme appartenant au client, et ni RealityMarket , ni ses créanciers ne peuvent y accéder ou les bloquer.

Les fonds sont distribués dans différentes banques car RealityMarket n'est pas autorisé à détenir tous les fonds au même endroit. L'ensemble des fonds clients est réceptionné sur des comptes en zone UE ou à Singapour (virement SWIFT) permettant la protection des fonds vis-à-vis des lois sur le protections des fonds bancaires applicable dans chacune des zones commerciales.

Conservation des titres :

Aucun des titres ne sont fusionnés avec les fonds propres et les titres de RealityMarket.

Les titres actions sont détenus sur des comptes ségrégués auprès de dépositaires autorisés. Cela signifie qu'ils sont facilement identifiables en tant qu'actifs appartenant aux clients. Comme pour les fonds, RealityMarket et ses créanciers ne peuvent ni accéder, ni bloquer ces actifs. Les titres peuvent être regroupés avec ceux d'autres clients, mais jamais avec des titres qui sont la propriété de RealityMarket .

Garanties en cas de faillite de RealityMarket :

Si RealityMarket fait faillite, les fonds et actifs conservés sur des comptes ségrégués seront restitués à nos clients moins les frais d'administration relatifs à la tenue et à la distribution de ces derniers.

Aucun fonds ni titre ne peut être saisi par les créanciers dans l'hypothèse où RealityMarket ferait faillite, ceux-ci sont totalement indépendants et protégés de toute saisie par les créanciers en cas d'insolvabilité ou de faillite de notre part.

Pour les comptes RealityMarket : si une partie des fonds venait toutefois à manquer, les clients peuvent être indemnisés à hauteur de 85 000£ par le Financial Services Compensation Scheme (Régime d'indemnisation relatif aux services financiers). Le Financial Services Compensation Scheme (FSCS) est le fonds d'indemnisation de dernier recours au Royaume-Uni. Il a été créé par le gouvernement pour agir comme un filet de sécurité, ce fonds protège en règle générale les clients personnes physiques et certaines petites sociétés qui ont utilisé les services de sociétés financières devenues insolvable.

Le montant de l'indemnisation accordé à chaque investisseur dans le cadre d'opérations sur titres est à hauteur de 90 % des plaintes contre la société de trading (pas plus de 20 000 €).

Garanties en cas de faillite d'une banque où sont conservés les fonds des clients :

Pour les clients de RealityMarket , toute perte sera répartie entre les clients, proportionnellement au montant qu'ils détiennent auprès de la banque. Les fonds irrécupérables pour cause de faillite sont couverts par le FSCS à hauteur de 85 000 £ par personne et par institution et sont sujets à d'autres soldes détenus par la banque en question.

Plus d'informations sur la couverture du FSCS et les conditions d'éligibilité sur leur site internet www.fscs.org.uk (en anglais).

Les dépôts de fonds des clients RealityMarket Europe sont couverts par le système de garantie des dépôts bancaires à hauteur de 100 000 € ou la valeur équivalente dans d'autres devises, selon la protection offerte par la banque. Pour ce faire, les fonds des clients ne sont détenus que par les banques qui sont couvertes par le système de garantie.

Coordonnées de la Société

RealityMarket is owned by WTM Trading Group First Floor, First St Vincent Bank Ltd Building James Street St. Vincent and the Grenadines Kingstown.